

## Fraude bancaire par virement

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **08:45**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter et d'avoir des réponse suite à un problème que j'ai actuellement suite à fraude faite sur mon compte.

Il y a 2 semaines une banque m'appelle pour me stipuler qu'elle a reçu un chèque qui est adressé à moi. Je leur est stipulé que c'est possible que ce soit un chèque qui m'est destiné dû au fait que je viens d'être licencié. Sur le moment, j'ai dit a cette banque que si le chèque dépasse un certain montant, celui-ci ne m'est pas adressé. Cette banque insiste et me dit que le chèque m'est bien adressé alors je leur rétorque que ce chèque sera refusé par ma banque car il m'est pas destiné.

Par la suite le chèque est encaissé par banque qui m'appelle pour me dire qu'il y a un chèque de 9.800 € qui m'est adressé. Donc je leur demande de le refuser et que je me rends dans la banque pour le refuser. Au même moment ma banque m'appelle pour me demander si je suis l'auteur d'un virement de 3.000 €, je leur dis non et que cela est impossible car je suis devant la banque.

Donc mon conseiller me voit et comprends que je suis victime d'une arnaque et que, devant eux, il voit un achat fait avec ma carte d'un montant de 650 € sur internet. Ma banque gèle mes comptes, me demande de porter plainte et de signer un papier stipulant que je ne suis pas l'auteur de ce virement de 3.000 €.

Je fais toutes les demarches auprès de la police et au bout de 4 jours; à ma stupeur, ma banque me dit que le chèque est un chèque volé et que les 9.800 € sont retirés de mon compte. Je me retrouve avec un découvert de 2.772 € dû a ce virement fait depuis mon application bancaire.

Ce matin je suis allé à ma banque pour chercher une solution qui est le remboursement de ce virement qui a été accepté par ma banque alors que les conseillers ont vu que ce n'était pas du moi l'auteur de ce virement. La seule solution que ma banque m'a apporté est de me donner un rdv avec le responsable de l'agence et le service de recouvrement.

Depuis je cherche une solution pour retrouver cette somme. Si certains ont déjà eu ce genre de problème et ont obtenu gain de cause je vous remercie d'avance des solutions qui me seront données.

Je suis totalement désabusé et cela dure depuis 2 semaines.

Merci.

Par **morobar**, le **01/05/2020** à **11:05**

Bonjour,

Tout le monde connaît cette fraude, sauf que vous minimisez votre action, car en fait c'est l'appât d'un gain sans effort qui vous a attiré.

C'est le fil rouge de l'arnaque à laquelle vous avez effectivement succombé.

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **11:37**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse mais je n'ai succombé à aucune arnaque de ce cas car je connais très bien ce genre d'arnaque car un membre de ma famille y a eu recours.

J'ai vu à ma stupeur que l'arnaque était en train d'être fait sur mon compte alors que je n'ai contacter personne. Le seul soucis étant que j'ai perdu mon portefeuille avec tout mes documents bancaires.

Par **amajuris**, le **01/05/2020** à **12:20**

bonjour,

votre message n'est pas très compréhensible.

vous écrivez " une banque m'appelle pour me stipuler qu'elle a reçu un chèque qui est adressé à moi. "

comment cette banque a-t-elle reçu un chèque à votre nom alors que vous n'y avez aucun compte " ?

en principe, le chèque est remis à son bénéficiaire qui le dépose sur son compte bancaire après avoir indiqué au dos son numéro de compte et apposé sa signature.

puis ensuite vous parlez de virement, ce qui n'est pas la même chose, puis ensuite d'un retrait par carte bancaire de 650 €.

je ne comprends comment une personne a pu faire un virement depuis votre compte ?

je ne comprends pas non plus comment un chèque de 9800 € reçu par une autre banque a pu être débité de votre compte.

salutations

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **12:38**

Bonjour,

Bien sur je vous informe que toutes ses interrogations je me le suis poser et que je l'ai déclaré aux policiers lors de mon dépôt de plainte que j'ai eu un coup de fil dont il essaie de savoir de qui il provient.

Par la suite la banque a reçu un adressé a mon nom avec mes coordonnées bancaires qui étaient les bons. Après vérification le chèque a été vérifié et prouvé que ce n'était pas ma signature au dos.

De plus ce n'est pas un retrait mais un achat fait avec ma carte bleu sur un site internet de luxe d'un montant de 650€.

Et enfin le chèque a bien été débité sur mon compte puis rejeté car la banque a vérifié et vu que le chèque était un chèque perdu.

Par **jodelariege**, le **01/05/2020** à **13:07**

bonjour

je m'interroge aussi

vous dites dans votre premier message : "une banque m'appelle..." quelle banque ? votre banque ? ou une banque inconnue par vous ? car effectivement si vous n'avez pas d'autre compte sur une autre banque il est impossible d'y verser quelque chose

par exemple je suis à la banque X et quelqu'un veut déposer un chèque à la banque Y où je n'ai pas de compte : c'est impossible

donc votre banque vous appelle pour vous signaler un versement suspect , vous dites que peut être il s'agit du paiement concernant votre licenciement ok.. puis quelqu'un fait un virement de votre banque vers une autre banque or il n'y a que vous qui puissiez faire ce virement..... cela n'est pas très clair pour nous et je pense que votre banque imagine que vous avez été victime "volontaire" d'une arnaque classique (on vous envoie de l'argent et vous en renvoyez une partie... vous connaissez...) c'est pour cela que la banque vous propose un recouvrement..

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **13:44**

Bonjour jode,

Je vous remercie pour votre réponse rapide et je vous éclaircir sur les différents points qui vous sont trouble.

Le chèque m'a été adresser a été fait par la banque LCL à ma banque qui est la société générale.

Je vous précise que ma banque m'a seulement indemniser sur la provision du chèque de 9800€ qui était de 6600 € et le virement de 3000€ ma banque ne souhaite pas m'indemniser

car ce virement a été effectué depuis mon application bancaire alors que ma conseillère a vu ce virement fait alors que j'étais en face d'elle. Elle a bien stipuler que je n'étais pas l'auteur du virement fait du j'étais en face d'elle lorsque cela c'est produit.

Par **amajuris**, le **01/05/2020 à 13:58**

jotshibuabua,

vous écrivez " ce n'est pas un retrait mais un achat fait avec ma carte bleu sur un site internet de luxe d'un montant de 650€. "

expliquez-moi, comment une personne qui n' a pas votre carte bancaire peut faire un achat de 650 € avec votre carte bancaire.

car il existe le cryptogramme au dos de la carte, et l'envoi par sms d'un code par votre banque

Par **jodelariege**, le **01/05/2020 à 14:02**

vous voulez dire que le virement s'est fait exactement au moment où vous étiez dans le bureau de la conseillère? quelle l'a vu en direct sur son écran d'ordinateur et vous aussi?

et qui vous a adressé ce chèque de la LCL? comment connaissait il vos coordonnées bancaires pour les écrire sur ce chèque? ce "qui" n'a pas choisi quelqu'un au hasard dans la rue....le fait qu'on vous propose un rendez vous avec le service de recouvrement laisse supposer qu'on va vous demander de rembourser...

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020 à 14:09**

Voila c'est cela que je veux tout c'est lorsque j'étais avec ma conseillère avec elle car je me suis rendu a ma banque pour faire refuser le chèque est question.

Et tout ceci c'est bien produit lorsque j'étais avec ma conseillère et de plus les services de police ont bien vu que mon application a été pirater car il y a une connexion sur mon compte bancaire durant cette période hors de ma connexion habituelle sur mon téléphone.

Par **amajuris**, le **01/05/2020 à 14:11**

bonjour,

votre message n'est pas très compréhensible.

vous écrivez " une banque m'appelle pour me stipuler qu'elle a reçu un chèque qui est adressé à moi. "

comment cette banque a-t-elle reçu un chèque à votre nom alors que vous n'y avez aucun compte " ?

en principe, le chèque est remis à son bénéficiaire qui le dépose sur son compte bancaire après avoir indiqué au dos son numéro de compte et apposé sa signature.

puis ensuite vous parlez de virement, ce qui n'est pas la même chose, puis ensuite d'un retrait par carte bancaire de 650 €.

je ne comprends comment une personne a pu faire un virement depuis votre compte ?

je ne comprends pas non plus comment un chèque de 9800 € reçu par une autre banque a pu être débité de votre compte.

salutations

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **14:20**

Pour vous faire simple j'ai simplement reçu un chèque sur mon compte adressé à moi qui a été contre signé par ma part selon la banque et dans la même journée j'ai eu un virement de de 3000€ de mon compte vers un autre compte et un achat avec ma carte bancaire d'un montant de 650€.

Après vérification ce chèque était un chèque perdu mais ma banque la société générale a encaissé ce chèque directement à sa venue sans le vérifier c'est le LCL qui a vérifié et stipule que c'est ce chèque était un chèque perdu mais celui-ci a été débité puis retiré.

Seulement la provision du chèque d'un montant de 6600€ m'a été restituer.

Le virement quand à lui ne m'a pas été restituer car selon eux ce n'est plus du ressort mais de ma faute.

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **14:22**

Mais amajuris je vous remercie tout de même d'avoir prit le temps d'avoir lu et essayer de m'aider sur mon problème.

Salutation.

Par **jos38**, le **01/05/2020** à **14:44**

bonjour . juste une petite précision : tous les sites de commerce ne demandent pas un code envoyé par la banque pour valider un achat. le site A...on ne le demande pas (j'y vais régulièrement).si jotshibuabua a perdu son portefeuille avec ses cartes dedans, quelqu'un a pu en utiliser une pour faite des achats sur A...on. dans son 2ème post, il dit qu'un membre de sa famille a eu recours à ce genre d'arnaque, et non pas qu'elle en a été victime..il faut peut-

être chercher de ce côté là, avec les codes on peut faire un virement en ligne

Par **amajuris**, le **01/05/2020** à **15:06**

je n'ai pas lu que jotshibuabua avait perdu son portefeuille avec ses cartes bancaires.

dans une telle situation, il est possible de faire opposition immédiatement aux numéros qu'il est conseillé d'avoir en mémoire dans son portable ou qui sont mentionnés sur les DAB.

en fait, cela ne dépend pas du site mais de votre banque:

voir ce lien :

<https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html/?nodeId=GY3EKFZ8RDXC32VN>

Par **jos38**, le **01/05/2020** à **15:36**

il dit dans son 2ème post qu'il l'a perdu avec tous ses documents bancaires, j'en ai conclu qu'il parlait de ses cartes . il n'a pas dû faire opposition auprès de sa banque. la mienne m'a conseillé de mettre du blanc sur le cryptogramme, après l'avoir noté quelque part, ainsi personne ne peut faire d'achats avec si je la perds

Par **amajuris**, le **01/05/2020** à **16:44**

cela m'avait échappé,

c'est encore moins compréhensible car quand on perd ses documents bancaires, il faut impérativement faire opposition.

si jotshibuabua n'a pas fait opposition après la perte, la banque risque de tiquer pour rembourser car c'est une négligence.

j'ai vu une nouvelle carte ou le cryptogramme est un affichage à cristaux liquides qui change tous les quarts d'heures.

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **19:16**

Amajuris tout c'est fait le lendemain de ma perte de mes documents

Par **amajuris**, le **01/05/2020** à **20:05**

aviez-vous déclaré la perte de vos documents bancaires le jour d'ela perte ?

sinon pourquoi avoir attendu le lendemain ?

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **20:07**

J'ai attendu le lendemain car je l'ai perdu le soir a 20h c'est en rentrant de chez mes parents c'est le lendemain que je me suis rendu compte

Par **ESP**, le **01/05/2020** à **23:37**

Bonsoir

Pourquoi sur ce site, vous dites avoir perdu votre portefeuille et données bancaires, alors que vous ne le signalez pas sur un autre site ?

Par **jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **23:42**

Désolé mais je l'ai mentionné que j'avais perdu mon portefeuille avec mes coordonnées bancaires suite a la demande d'une personne

Par **Lorenza**, le **02/05/2020** à **22:12**

Bonjour,

Donc si je résume ce que j'ai compris :

- Un soir à 20 heures, vous perdez votre portefeuille.
- Vous ne vous en apercevez que le lendemain, mais vous savez que vous l'avez perdu à 20 heures.
- Pas de chance, votre portefeuille est retrouvé par un escroc, capable de pirater votre application banque, ce qui n'est pas donné à tout le monde.
- Dans votre portefeuille se trouvaient : votre carte bancaire (logique), votre RIB (un peu moins logique), votre PROPRE N° de téléphone (encore moins logique).
- Dès le lendemain, l'escroc qui a trouvé tout ça se met au travail : il vous appelle en se

faisant passer pour une banque qui n'est pas la votre, puis il dépose un chèque de 9800 € sur votre compte, puis il fait un virement depuis votre application bancaire.

- De votre côté vous allez à la banque en plein confinement, et votre conseiller bancaire assiste impuissant au dépôt du chèque et au virement, il voit ainsi que vous êtes totalement innocent de toutes ces malversations. Et bon prince, il vous restitue 6000 € sur les 9800 du chèque frauduleux.

- Quant à la police, elle gobe aussi toute cette histoire, sans se demander si tout ça était possible le même jour et si vous n'aviez pas un complice.

Franchement je serais vous, je ferais profil bas, vous avez la chance d'avoir eu affaire à un conseiller bancaire et à des gendarmes parfaitement idiots, et insister pour récupérer encore de l'argent risque de se retourner contre vous.

Par **morobar**, le **03/05/2020** à **09:36**

[quote]

vous avez la chance d'avoir eu affaire à un conseiller bancaire et à des gendarmes parfaitement idiots

[/quote]

Non je ne crois pas. C'est notre ami, comme je l'ai déjà indiqué, qui nous prend pour des idiots. On connaît bien le principe de cette arnaque, consistant à remettre un chèque en échange d'un virement ou d'un autre chèque de moindre valeur.

Avec un bla bla bla de compte bloqué momentanément ou une histoire à dormir debout pour expliquer les raisons qui motivent l'arnaqueur à ne pas déposer lui-même le chèque.

Bien sur c'est l'appât du gain qui fait prospérer l'escroquerie, mais le naïf escroqué a participé, comme tous les escroqués; au montage.

Ici on nous présente une histoire abracadabrante pour faire croire à l'innocence complète.

Par **jodelariege**, le **03/05/2020** à **10:01**

bonjour

je suis aussi de l'avis de Morobar.....notre ami s'est fait arnaquer "à l'insu de son plein gré" et cherche un moyen de retrouver son argent et de ne pas avoir d'ennui avec la banque....

Par **ESP**, le **20/05/2020** à **19:08**

On ne vous a pas revu, ni ici, ni sur l'autre forum, où il vous a été conseillé de porter plainte



pour qu'une enquête soit ouverte. En cas de succès de celle-ci, vous pourrez tenter d'obtenir une indemnisation par la voie judiciaire auprès de l'auteur des faits.

Comment se déroule votre "affaire" ?